



FOCUS RPS

Pyramide des âges

▶ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

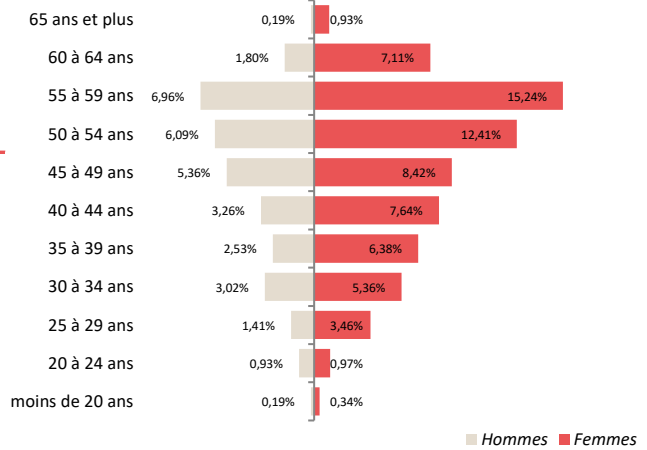
Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,8
Contractuels sur emploi permanent	44,0
Emplois permanents	47,9

▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 49 ans

▶ En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 44 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
5,1%	50,8%	88,6%	20,8

Part des agents absents

50,8% | **850**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

1 483 | **30 918**
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
2,1%	38,2%	61,3%	12,3

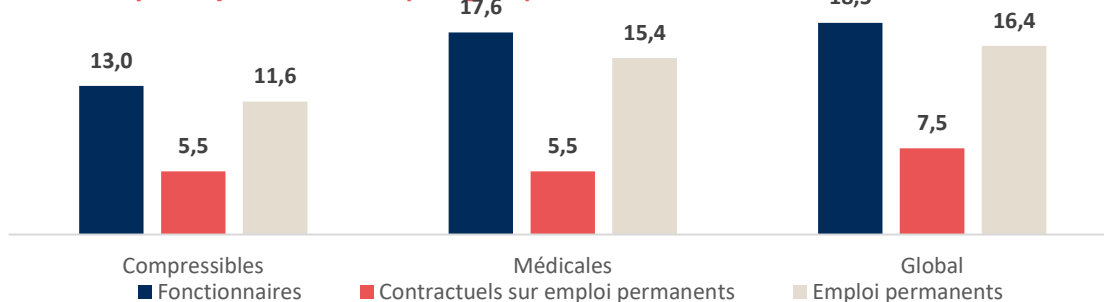
Part des agents absents

38,2% | **145**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

233 | **2 858**
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

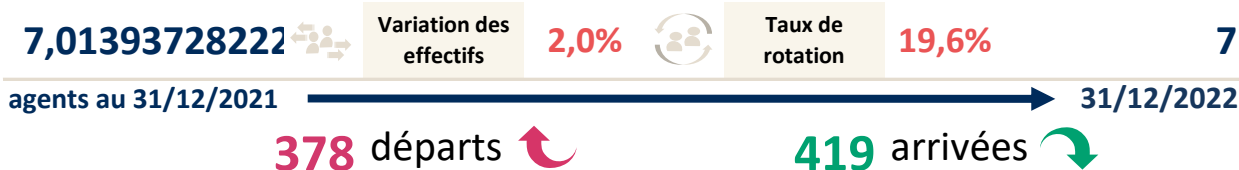
Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné	
Animation	37,4
Culturelle	32,6
Police municipale	28,8
Femmes	18,8
Hommes	13,1
Fonctionnaires	15,2
Contractuels permanents	33,2

Télétravail

- La collectivité n'a pas délibéré sur la mise en place du télétravail

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



- Le taux de rotation s'élève à 19,6%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 2,19 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	45,0
Accident de trajet	0,0
Maladies professionnelles	8,0
ATI** au cours de l'année	168,0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjointes techniques	53,3%	32
ASEM	14,6%	141
Agents de maîtrise	12,7%	246

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP)	X
Existence d'un plan de prévention des RPS	X
Existence d'une démarche de prévention des TMS	X
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérigènes (CMR)	X
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	X
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✓

- Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

26

1 339 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

1 071 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

3

0 €

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

231 €

2

115 €

Formation dans le cadre des habilitations

1 108 €

21

54 €

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)

1 071 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

0 €

- Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

24

1,2%

des agents permanents

Femmes Hommes

Caégorie A

3

0

Catégorie B

1

0

Catégorie C

13

7

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

3

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

3

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

2

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

- Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0,5	0,5
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	1	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0,5	0	0

- Droits sociaux

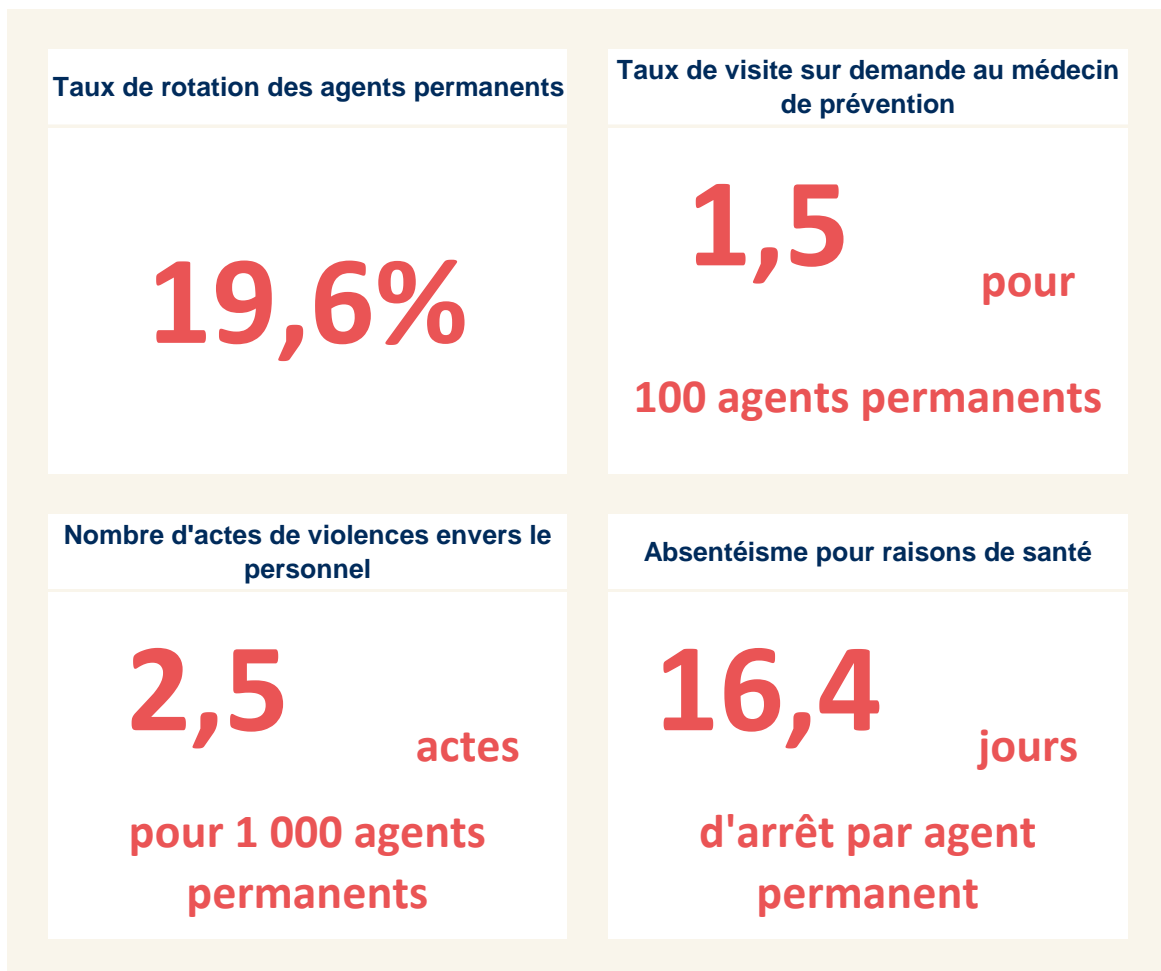
La collectivité a été concernée par des grèves

	Nombre de jours de grève
Sur mot d'ordre national	61
Sur mot d'ordre uniquement local	1
Non précisé, autres	12

Droits syndicaux

	Heure de décharges d'activité de services
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

- Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2023**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente

Version 1